

Non Titulaires :le compte n'y est pas

L'intervention syndicale a fini par contraindre le gouvernement à ouvrir des discussions sur l'emploi des non titulaires dans la Fonction Publique, elles ont débuté courant janvier.

Avant l'ouverture des discussions, Georges Tron, le secrétaire d'Etat délégué à la Fonction Publique a déclaré que tous les contractuels n'étaient pas en situation de précarité ! que beaucoup d'entre eux ne souhaitent pas être titularisés ! Les propositions qu' il avançait étaient extrêmement limitées puisqu'elles ne concernaient que les agents non-titulaires en CDI.

Ces annonces, alors même que les organisations syndicales venaient juste de recevoir les documents de travail sonnaient comme une fermeture et une fin de non recevoir. Ce qui était envisagé c'était la transformation de contrats à durée déterminée des contractuels en CDI "dès lors qu'ils assurent des besoins permanents auprès du même employeur et qu'ils justifient d'une ancienneté de six années sur une durée de référence de huit ans". Il s'agissait par ailleurs d'ouvrir des concours spécifiques, sans conditions de diplôme, aux seuls contractuels en CDI qui occupent des emplois permanents et sont en fonction ou en congé, à la date de la publication de la loi.

Il prévoyait aussi d'installer des modes pérennes et élargis de recrutement de contractuels, en créant une catégorie d'agents à statut précaire instaurant ainsi une dualité d'emploi permanent dans la Fonction Publique, prémices d'un démantèlement de celle-ci. Les récents propos de Christian Jacob, chef de file de la majorité UMP à l'assemblée, sont révélateurs du véritable objectif poursuivi par le gouvernement : remettre en cause les fondements statutaires de la Fonction Publique, aller vers une Fonction Publique duale où le contrat serait généralisé au détriment du statut.

L'opposition des organisations syndicales à de telles propositions a cependant contraint le Ministre à quelques ouvertures. Le Ministre s'est dit partager l'objectif d'une « limitation des cas de recours au contrat » et envisage d'unifier les types de contrat en mettant fin à la vacance. Par ailleurs, il envisage de permettre aux non-titulaires de valider l'épreuve écrite du concours interne par un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience mais sans répondre à l'exigence du SNES-FSU sur le nombre de postes mis aux concours qui est pourtant déterminant.

Le SNES et la FSU souhaitent à la fois **l'amélioration immédiate de la situation des non-titulaires, un plan de titularisation accessible à tous**, tenant compte de l'ancienneté, de l'expérience, des diplômes et qualifications et **la programmation d'un nombre suffisant de postes aux concours de recrutement pour répondre aux besoins.**

Sur la question de la résorption de la précarité comme sur d'autres, c'est le seul rapport de force que nous parviendrons à construire, qui permettra de faire avancer nos exigences. L'intersyndicale composée de la CGT, de Solidaires et de la FSU, que nous avons contribué à construire s'y emploie. Elle appelle les personnels à se mobiliser pour imposer :

- * une amélioration des conditions de recrutement, de formation, de travail et de rémunération
- * l'arrêt de la vacance
- * la mise en place immédiate d'un plan de titularisation accessible à tous et qui peut prendre des voies diversifiées.

Après les manifestations du 22 janvier, **la grève du 10 février sera un temps fort pour se faire entendre !**

Rejoignez le SNES, syndiquez -vous si ce n'est déjà fait, à la fois pour marquer votre accord avec son engagement pour sortir de la précarité et pour contribuer, par votre participation, à la construction d'un rapport de force gagnant avec le gouvernement.

SYNDIQUEZ-VOUS

Quand on est non-titulaire, se syndiquer au SNES, c'est d'abord avoir l'assurance d'être renseigné, conseillé, aidé et soutenu sur les affectations, les congés formation, les licenciements, etc...

Lors des élections aux Commissions Consultatives Paritaires, élues pour la première fois au cours de l'année 2008-2009, le vote pour la liste du SNES et des syndicats de la FSU a été massif. **Dans notre académie la FSU et ses syndicats détiennent la totalité des sièges.** Cette confiance marque la reconnaissance que la profession accorde à la FSU pour défendre l'École et ses personnels.

Nous mesurons les responsabilités qui sont les nôtres pour vous soutenir et vous défendre. Chaque non-titulaire doit contribuer, en ne restant pas isolé face à l'administration, à faire de la Commission Consultative Paritaire un outil pour défendre ses droits mais aussi pour porter des revendications collectives. Dans cette lutte, chaque non-titulaire a sa place, en informant, en se mobilisant avec ses collègues, en participant aux actions impulsées par le SNES et la FSU. Comme les titulaires, les non titulaires se reconnaissent majoritairement dans les valeurs portées par notre syndicat et notamment dans le mandat d'un plan de titularisation que nous revendiquons.

Se syndiquer, c'est s'organiser pour faire entendre ses revendications. C'est aussi avoir la possibilité de recevoir toutes les publications du SNES, notamment l'US, qui informent régulièrement et mettent en débat toutes les questions que se pose la profession. C'est, avec les collègues de toutes catégories, participer à l'action pour l'amélioration du système éducatif, pour la défense et la promotion du service public. C'est se donner les moyens d'agir pour l'emploi et la défense de ses droits, contre le chômage. C'est ne pas être isolé dans son académie et son établissement scolaire, parce qu'il est important de pouvoir compter sur la solidarité de tous ses collègues en cas de problèmes, d'être mieux intégré dans l'établissement : les sections du SNES (section d'établissement et section académique) en sont le meilleur moyen.

Rejoignez-nous ! Les cotisations peuvent être prélevées en trois fois. Il y a une déduction fiscale de 66%. Notre syndicat vit des seules cotisations de ses adhérents. Cette indépendance financière est le prix à payer pour garantir notre indépendance à l'égard de tout pouvoir.

Rejoignez le collectif non-titulaires du SNES LIMOGES

Contact à la section académique: Tél : 0555796124 Fax : 0555328716 **Courriel :**
s3lim@snés.edu 40, avenue Saint Surin 87000 Limoges

Permanence :

Ben ABOUBACAR lundi de 9 h à 12 h et jeudi de 14 h à 16 h au 05 55 86 19 59

Courriel : s2-19@limoges.snes.edu 26, avenue GUYNEMER 19100 BRIVE